

**C.C.T.P.**

**CENTRE HOSPITALIER**

**DE BEZIERS**

**TRAVAUX DE  
REPARATION SUR CORNICHES ET BALUSTRES**

# **SOMMAIRE**

**I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET**

**II. DESCRIPTION GENERALE**

**III. PROGRAMME DES BESOINS**

**IV. PROGRAMMES TECHNIQUES**

**V. DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES par LOT**

# **I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET**

La présente consultation de travaux a pour objet la réparation sur corniches et balustres et étanchéité

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. L'établissement relève :

- de la réglementation Type U et J
- des dispositions générales applicables aux ERP

Cette consultation se décompose en lot unique:

## **▪ LOT UNIQUE**

# **II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET**

## **→ ETAT DES LIEUX**

objet de la présente consultation

SITE PERREAL perron entrée principale

Une visite préalable est obligatoire afin d'appréhender l'état des lieux et prendre en compte les contraintes de déroulement des travaux (Cf. fiche hygiène et sécurité).

Une attestation de visite sera délivrée à cette occasion.

Cette dernière remise avec le dossier des offres.

Fiches techniques des produits employés seront fournies

**Les travaux se dérouleront du 20 avril 2020 au 29 avril 2020**

# **III – PROGRAMME DES BESOINS**

## **→ PRESCRIPTIONS COMMUNES**

Principalement, les travaux prévus au présent document concernent :

- Réparation des corniches et balustres et la réfection de l'étanchéité du perron
- .
-

## → LOCAUX CONCERNES

**Entrée principale bâtiment N espace perreal**

## **IV – PROGRAMME TECHNIQUE**

### → ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux sont réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages (ouvrages mitoyens).

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc...).

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc..., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

#### → Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.

- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc...

- Enlèvement des déchets et nettoyages

- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux.

- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la Bonne exécution de ses travaux.

- L'entrepreneur devra obtenir un permis de feu avant travaux nécessitant l'emploi du chalumeau ou appareils thermiques (se rapprocher des Services Techniques la veille de l'exécution des travaux.

### → OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

Respect des contraintes d'accès du site, des contraintes horaires, pour travaux bruyants, des plages horaires pour approvisionnement des matériaux.

# **HYGIENE ET SECURITE**

**Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.**

## **⊗ RESPECT D'HYGIENE**

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

## **⊗ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE**

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

## **⊗ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER**

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

**TOUS LES LOCAUX ET ZONES SONT IDENTIFIER PAR DES PLAQUES DE MAINTENANCES COLLEES .CELLES-CI DEMEURERONT EN ETAT D' ORIGINE.**

## **V – DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES PAR LOT**

**CCTP**

**LOT unique**

**LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE**

**CONTACT POUR RENDEZ- VOUS :**

**GEORGES BLAZQUEZ TEL : 04 67 35 71 79**

**[georges.blazquez@ch-beziers.fr](mailto:georges.blazquez@ch-beziers.fr)**

# LOT unique

## **1 – CONSISTANCE DES TRAVAUX**

L'entreprise doit le démoissage et élimination des végétaux et racines en curatif et préventif .

- Jointoiment des fissures , réalisation agrafes sur corniches ,réparation des balustres par brochages des pierres .
- Remise en place des éléments pilastres sous couronnement.
- Fourniture et pose 2 guides de pissette en zing plié.
- Réfection de l'étanchéité liquide circulaire de type TRAFIC SEL avec renfort d'angle en pied de relevé.  
( selon précaunisation technique)



**A LA LIVRAISON LES ENTREPRISES DOIVENT LE PARFAIT NETTOYAGE DU CHANTIER**

### **→ Visite initiale :**

Une visite préalable au devis sera réalisée. Un avis de visite sera remis et joint au dossier afin que celui-ci soit recevable.

### **→ Vérification des travaux :**

Une fois les travaux terminés, le chargé d'affaire du Centre Hospitalier de Béziers vérifiera la conformité